

5054H h53/15

9261
(1939, 41)

SUBVENTION

Hôpital de Juvisy

Exercice 1940

Note sur la question	3. 1.41		
	C.A.	8. 1.41	25 VII
Lettre SNCF au Sre Gl de la Sté			
de secours aux blessés milit.	5. 2.41		

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

- C O P I E -

N° D.961-69

Paris, le 5 février 1941.

Monsieur le Secrétaire Général,

Par lettre en date du 12 février 1940, vous avez demandé le renouvellement, pour 1940, de la subvention allouée les années précédentes par la S.N.C.F. à l'hôpital chirurgical de Juvisy-sur-Orge en contre-partie des services rendus à ses agents et à leurs familles.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que nous nous sommes mis d'accord avec le Directeur de l'hôpital pour le remboursement, à compter du 1er août 1940, au tarif consenti par notre Caisse de Prévoyance, des prestations fournies par cet établissement à nos agents accidentés du travail.

De ce fait, aucune subvention ne lui sera plus allouée à partir de cette dernière date.

Toutefois, pour tenir compte des exonérations qui ont encore été consenties à nos agents et à leurs familles pour la période du 1er janvier au 31 juillet 1940, nous avons décidé d'accorder, à ce titre, à l'hôpital, une dernière subvention forfaitaire de 20.000 fr.

Cette subvention, dont le montant, compte tenu du prélèvement de 10 % institué par le décret-loi du 16 juillet 1935, s'élève à 18.000 fr net, sera virée au compte chèques postaux de votre Société.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.

Monsieur le Secrétaire Général de la Société
de Secours aux Blessés Militaires,
21, rue François 1er - PARIS (3°)

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 8 janvier 1941

QUESTION VII - Subvention à
l'hôpital chirurgical de Juvisy-sur-Orge
pour 1940 (20.000 fr).

P.V.

Le Conseil approuve l'octroi à la Société française de Secours aux Blessés Militaires, pour son Dispensaire chirurgical de Juvisy-sur-Orge, d'une subvention de 20.000 fr au titre de 1940.

Aucune subvention ne sera plus allouée désormais, un accord étant intervenu avec le directeur de l'hôpital pour le remboursement au tarif de la Caisse de Prévoyance, à compter du 1er août 1940, des prestations fournies par cet établissement aux agents de la S.N.C.F. accidentés du travail.

léno p. 25

M. LE PRESIDENT.- En raison du grand nombre d'agents de chemin de fer résidant à Juvisy, la Compagnie P.O. allouait, depuis de nombreuses années, une subvention à l'hôpital chirurgical créé dans cette localité par le Comité de la Société Française de Secours aux Blessés Militaires. Tout d'abord fixée à 40.000 fr, cette subvention a été portée à 130.000 fr en 1930 pour tenir compte de l'agrandissement de l'établissement, puis ramenée successivement à 100.000 fr en 1934, à 70.000 fr en 1935, à 50.000 fr en 1936 et 1937, enfin à 40.000 fr en 1938. En contre-partie, les agents et leurs familles bénéficiaient de certaines réductions de tarifs.

Mais, quand nous avons fait une comparaison entre le montant de la subvention versée et les réductions de tarifs consenties aux agents, nous nous sommes aperçus que la valeur du service rendu était très inférieure au montant de la subvention. Ainsi,

pour 1938, alors que nous avons versé 40.000 fr, les avantages consentis n'ont pas dépassé la valeur de 15.000 fr. Aussi avons-nous ramené la subvention à 20.000 fr en 1939.

Par ailleurs, nous avons cherché à instituer un régime plus rationnel que celui consistant à donner des subventions en échange d'avantages plus ou moins réels. Nous nous sommes donc rapprochés de la direction de l'hôpital de Juvisy et avons négocié avec elle un accord aux termes duquel, ~~à compter~~ à compter du 1er août 1940, nos agents paieront là le même tarif que celui que leur applique l'hôpital de la ville de Juvisy, c'est-à-dire le tarif de la Caisse de Prévoyance de la S.N.C.F.

Dans ces conditions, aucune subvention n'aura plus à être accordée à l'avenir. Mais il reste à liquider le passé pour les sept premiers mois de 1940. Il vous est proposé d'accorder, pour cette période, la subvention qui avait été consentie pour l'année entière en 1939, c'est-à-dire 20.000 fr. Cette proposition représente une transaction, sur laquelle la Direction de l'hôpital a donné son accord et que nous pouvons accepter, eu égard au fait que la situation sera réglée, pour l'avenir, sur des bases plus rationnelles.

Il n'y a pas d'objection ? Cette proposition est approuvée.

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Le 19 décembre 1940

RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Subvention de 20.000 francs en faveur
de l'Hôpital Chirurgical de Juvisy-sur-Orge
pour 1940

Dans sa séance du 14 février 1939, le Comité de Direction a décidé de renouveler, pour 1938 et 1939, la subvention précédemment accordée depuis 1930 par l'ancien Réseau P.O. à la Société Française de Secours aux Blessés Militaires pour son Dispensaire Chirurgical de Juvisy-sur-Orge, en contre-partie des services rendus aux agents et à leurs familles.

Toutefois, le montant total des exonérations de frais et des réductions de tarif consenties aux agents de la S.N.C.F. n'ayant été que de 15.153 francs en 1938, la subvention allouée a été ramenée de 50.000 fr, chiffre de 1936 et 1937, à 40.000 fr pour 1938 et 20.000 fr pour 1939.

Ces décisions ont été notifiées à l'Administration de l'Etablissement avec laquelle ont été engagés des pourparlers pour la mise en vigueur, dès 1940, d'une formule de paiements tarifés, en vue de la suppression complète de toute subvention.

Le 13 août dernier, le Directeur de l'Hôpital Chirurgical de Jusivy a accepté d'appliquer, pour les frais de séjour dans son Etablissement des agents de la S.N.C.F., accidentés du travail, le même tarif que celui prévu entre l'Hôpital et la Caisse de Prévoyance de la S.N.C.F. pour l'hospitalisation des membres des familles d'agents affiliés à cette Caisse, soit 62 fr 50 par jour, à compter du 1er août 1940.

Par suite de cet accord, la subvention allouée annuellement par la S.N.C.F. à l'Hôpital Chirurgical est devenue sans objet à partir de cette dernière date.

.....

En ce qui concerne la période comprise entre le 1er janvier et le 31 juillet 1940, le montant des exonérations consenties aux agents et à leurs familles peut, par rapport au tarif normal appliqué par l'Etablissement, être évalué à environ 20.000 francs (21.697 fr 50).

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration de vouloir bien accorder, pour 1940, à la Société de Secours aux Blessés Militaires, pour l'Hôpital Chirurgical de Juvisy, une dernière subvention forfaitaire de 20.000 francs.

Le Secrétaire Général Adjoint,

Signé : VAGOGNE.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

-:--:--:--:--:--:--:--

Conseil d'Administration

-:--:--:--:--:--:--:--

Séance du 8 janvier 1941

-:--:--

VII - Subvention à l'hôpital chirurgical de Juvisy-sur-Orge, pour 1940 (20.000 fr)

Président

Adopté

3 Janvier 1941

N O T E

au sujet d'une demande de subvention en faveur de l'Hôpital
Chirurgical de Juvisy.

L'Hôpital Chirurgical de Juvisy a été créé en 1929 par les soins du Comité local de la Société Française de Secours aux Blessés Militaires. Il comporte 75 lits, une clinique chirurgicale où les opérés reçoivent les soins consécutifs à l'opération et un dispensaire pour les consultations et petites interventions chirurgicales n'entraînant pas l'hospitalisation.

Les travaux de construction et d'aménagement ont été financés en majeure partie par la Société de Secours aux Blessés Militaires sous forme d'un prêt consenti au Comité local au taux local de 4 % remboursable en 50 ans. Le complément a été couvert par diverses subventions, dont une de 75.000 francs accordée par la ville de Juvisy.

En raison du nombre important d'agents résidant dans cette localité, la Compagnie d'Orléans avait décidé d'attribuer à cet établissement une subvention annuelle de 40.000 francs à titre de participation aux frais et d'assurer, par ailleurs, l'entretien de 3 Soeurs de Saint-Vincent-de-Paul détachées à son service.

Cette subvention fut portée en 1930 à 130.000 francs pour tenir compte des frais d'agrandissement de l'hôpital et il fut entendu qu'à l'avenir le montant des subventions varierait en raison inverse des recettes provenant des journées d'hospitalisation de l'année antérieure, c'est-à-dire que la subvention décroîtrait à mesure que le nombre de lits occupés augmenterait. De plus, la Société s'était engagée à proposer la réduction de la subvention et même sa suppression complète lorsque les sommes versées par les hospitalisés équilibreraient le budget.

La subvention de la Compagnie P.O. fut ainsi ramenée à 100.000 francs en 1934, 70.000 francs en 1935 et 50.000 francs en 1936 et 1937.

En contre-partie, nos agents bénéficiaient de diverses exonérations de frais et de réductions de tarifs. Mais les bonifications ainsi consenties étaient loin d'avoir l'importance des subventions accordées: c'est ainsi que pour 1938 la valeur des services rendus s'élevait à 15.153 francs seulement.

Aussi, dans sa séance du 14 Février 1940, le Comité de Direction de la S.N.C.F. décidait-il de ramener le montant de la subvention à 40.000 francs pour 1938 et 30.000 pour 1939.

Par ailleurs, les Services entamaient des pourparlers avec la Société de Secours aux Blessés Militaires en vue de l'établissement d'un nouveau tarif pour les divers soins assurés aux agents et à leur famille.

L'accord n'est réalisé le 13 Août dernier: il a été décidé qu'à partir du 1^{er} Août 1940, l'Hôpital Chirurgical de Juvisy appliquerait aux agents de la S.N.C.F. ainsi qu'à leur famille les mêmes tarifs que ceux consentis par l'Hôpital de cette ville à la Caisse de Prévoyance S.N.C.F. (soit 62^{fr}50 par jour).

La subvention allouée qui avait essentiellement pour but de rembourser à l'Hôpital Chirurgical le manque à gagner dû aux réductions accordées aux agents est donc devenue sans objet depuis le 1^{er} Août 1940.

La subvention de 20.000 francs, qu'il est proposé au Conseil d'Administration d'accorder, serait donc la dernière: elle couvrirait l'Hôpital des exonérations consenties à nos agents et à leur famille pendant la période 1^{er} Janvier - 1^{er} Août 1940, date de la mise en vigueur du nouveau régime, exonérations dont le montant peut être évalué à environ 20.000 francs (21.697^{fr}50).

CROIX ROUGE FRANÇAISE

HOPITAL CHIRURGICAL ET DISPENSAIRE DE JUVISY-SUR-ORGE

Etat des exonérations consenties aux agents de la S.N.C.F. pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Juillet 1940.

Nombre d'hospitalisés : 58
 Nombre de journées : 953

dont accidentés du travail :

Nombre d'hospitalisés : 34
 Nombre de journées : 576

HOSPITALISATION

	Tarif normal	Tarif consenti	Exonération
24 Hospitalisés 12 Salles opération 377 Journées	150 70	62,50	f 150 x 12 = 1.800 7,50x 377 = 2.827,50
<u>Accidentés</u>			
34 Hospitalisés 576 Journées 555 Journées Honoraires Actes chirurgicaux Différence tarification radios; traits Elect.	70 6	62,50	7,50x 576 = 4.320 6 x 555 = 3.330 5.595 1.450

DISPENSAIRE

248 Consultations	20	15	248 x 5 = 1.240
9 Sérums A.T.T.	30	25	5 x 9 = 45
28 pansements	20	10	10 x 28 = 280
78 pansements	10	5	5 x 78 = 390
41 séances Rayons UV	20	10	10 x 41 = 410
1 piqûre intra-veineuse	20	10	10
			<hr/> Total.... 21.697,50

JUVISY-sur-ORGE le 25 Octobre 1940
 Le Directeur.

3 Janvier 1941

N O T E

au sujet d'une demande de subvention en faveur de l'Hôpital
Chirurgical de Juvisy.

L'Hôpital Chirurgical de Juvisy a été créé en 1929 par les soins du Comité local de la Société Française de Secours aux Blessés Militaires. Il comporte 75 lits, une clinique chirurgicale où les opérés reçoivent les soins consécutifs à l'opération et un dispensaire pour les consultations et petites interventions chirurgicales n'entraînant pas l'hospitalisation.

Les travaux de construction et d'aménagement ont été financés en majeure partie par la Société de Secours aux Blessés Militaires sous forme d'un prêt consenti au Comité local au taux local de 4 % remboursable en 30 ans. Le complément a été couvert par diverses subventions, dont une de 75.000 francs accordée par la ville de Juvisy.

En raison du nombre important d'agents résidant dans cette localité, la Compagnie d'Orléans avait décidé d'attribuer à cet établissement une subvention annuelle de 40.000 francs à titre de participation aux frais et d'assurer, par ailleurs, l'entretien de 3 Soeurs de Saint-Vincent-de-Paul détachées à son service.

Cette subvention fut portée en 1930 à 130.000 francs pour tenir compte des frais d'agrandissement de l'hôpital et il fut entendu qu'à l'avenir le montant des subventions varierait en raison inverse des recettes provenant des journées d'hospitalisation de l'année antérieure, c'est-à-dire que la subvention décroîtrait à mesure que le nombre de lits occupés augmenterait. De plus, la Société s'était engagée à proposer la réduction de la subvention et même sa suppression complète lorsque les sommes versées par les hospitalisés équilibreraient le budget.

La subvention de la Compagnie P.O. fut ainsi ramenée à 100.000 francs en 1934, 70.000 francs en 1935 et 50.000 francs en 1936 et 1937.

En contre-partie, nos agents bénéficiaient de diverses exonérations de frais et de réductions de tarifs. Mais les bonifications ainsi consenties étaient loin d'avoir l'importance des subventions accordées: c'est ainsi que pour 1938 la valeur des services rendus s'élevait à 15.153 francs seulement.

Aussi, dans sa séance du 14 Février 1940, le Comité de Direction de la S.N.C.F. décidait-il de ramener le montant de la subvention à 40.000 francs pour 1938 et 20.000 pour 1939.

Par ailleurs, les Services entamaient des pourparlers avec la Société de Secours aux Blessés Militaires en vue de l'établissement d'un nouveau tarif pour les divers soins assurés aux agents et à leur famille.

L'accord s'est réalisé le 15 Août dernier: il a été décidé qu'à partir du 1^{er} Août 1940, l'Hôpital Chirurgical de Juvisy appliquerait aux agents de la S.N.C.F. ainsi qu'à leur famille les mêmes tarifs que ceux consentis par l'Hôpital de cette ville à la Caisse de Prévoyance S.N.C.F. (soit 62^f50 par jour).

La subvention allouée qui avait essentiellement pour but de rembourser à l'Hôpital Chirurgical le manque à gagner dû aux réductions accordées aux agents est donc devenue sans objet depuis le 1^{er} Août 1940.

La subvention de 20.000 francs, qu'il est proposé au Conseil d'Administration d'accorder, serait donc la dernière: elle couvrirait l'Hôpital des exonérations consenties à nos agents et à leur famille pendant la période 1^{er} Janvier - 1^{er} Août 1940, date de la mise en vigueur du nouveau régime, exonérations dont le montant peut être évalué à environ 20.000 francs (21.697^f50).

CROIX ROUGE FRANÇAISE

HOPITAL CHIRURGICAL ET DISPENSAIRE DE JUVISY-SUR-ORGE

Etat des exonérations consenties aux agents de la S.N.C.F. pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Juillet 1940.

Nombre d'hospitalisés : 58
 Nombre de journées : 953

dont accidentés du travail :

Nombre d'hospitalisés : 34
 Nombre de journées : 576

HOSPITALISATION

	Tarif normal	Tarif consenti	Exonération
24 Hospitalisés			f
12 Salles opération	150		150 x 12 = 1.800
377 Journées	70	62,50	7,50x 377 = 2.827,50
<u>Accidentés</u>			
34 Hospitalisés			
576 Journées	70	62,50	7,50x 576 = 4.320
555 Journées Honoraires	6		6 x 555 = 3.330
Actes chirurgicaux			5.595
Différence tarification radios;traits Elect.			1.450
DISPENSAIRE			
248 Consultations	20	15	248 x 5 = 1.240
9 Sérums A.T.T.	30	25	5 x 9 = 45
28 pansements	20	10	10 x 28 = 280
78 pansements	10	5	5 x 78 = 390
41 séances Rayons UV	20	10	10 x 41 = 410
1 piqûre intra-veineuse	20	10	10
			Total.... 21.697,50

JUVISY-sur-ORGE le 25 Octobre 1940
 Le Directeur.

3 Janvier 1943

N O T E

au sujet d'une demande de subvention en faveur de l'Hôpital
Chirurgical de Juvisy.

L'Hôpital Chirurgical de Juvisy a été créé en 1929 par les soins du Comité local de la Société Française de Secours aux Blessés Militaires. Il comporte 75 lits, une clinique chirurgicale où les opérés reçoivent les soins consécutifs à l'opération et un dispensaire pour les consultations et petites interventions chirurgicales n'entraînant pas l'hospitalisation.

Les travaux de construction et d'aménagement ont été financés en majeure partie par la Société de Secours aux Blessés Militaires sous forme d'un prêt consenti au Comité local au taux local de 4 % remboursable en 30 ans. Le complément a été couvert par diverses subventions, dont une de 75.000 francs accordée par la ville de Juvisy.

En raison du nombre important d'agents résidant dans cette localité, la Compagnie d'Orléans avait décidé d'attribuer à cet établissement une subvention annuelle de 40.000 francs à titre de participation aux frais et d'assurer, par ailleurs, l'entretien de 3 Soeurs de Saint-Vincent-de-Paul détachées à son service.

Cette subvention fut portée en 1930 à 130.000 francs pour tenir compte des frais d'agrandissement de l'hôpital et il fut entendu qu'à l'avenir le montant des subventions varierait en raison inverse des recettes provenant des journées d'hospitalisation de l'année antérieure, c'est-à-dire que la subvention décroîtrait à mesure que le nombre de lits occupés augmenterait. De plus, la Société s'était engagée à proposer la réduction de la subvention et même sa suppression complète lorsque les sommes versées par les hospitalisés équilibreraient le budget.

La subvention de la Compagnie P.O. fut ainsi ramenée à 100.000 francs en 1934, 70.000 francs en 1935 et 50.000 francs en 1936 et 1937.

En contre-partie, nos agents bénéficiaient de diverses exonérations de frais et de réductions de tarifs. Mais les bonifications ainsi consenties étaient loin d'avoir l'importance des subventions accordées: c'est ainsi que pour 1938 la valeur des services rendus s'élevait à 15.153 francs seulement.

Aussi, dans sa séance du 14 Février 1940, le Comité de Direction de la S.N.C.F. décidait-il de ramener le montant de la subvention à 40.000 francs pour 1938 et 30.000 pour 1939.

Par ailleurs, les Services entamaient des pourparlers avec la Société de Secours aux Blessés Militaires en vue de l'établissement d'un nouveau tarif pour les divers soins assurés aux agents et à leur famille.

L'accord s'est réalisé le 13 Août dernier: il a été décidé qu'à partir du 1^{er} Août 1940, l'Hôpital Chirurgical de Juvisy appliquerait aux agents de la S.N.C.F. ainsi qu'à leur famille les mêmes tarifs que ceux consentis par l'Hôpital de cette ville à la Caisse de Prévoyance S.N.C.F. (soit 62^f50 par jour).

La subvention allouée qui avait essentiellement pour but de rembourser à l'Hôpital Chirurgical le manque à gagner dû aux réductions accordées aux agents est donc devenue sans objet depuis le 1^{er} Août 1940.

La subvention de 30.000 francs, qu'il est proposé au Conseil d'Administration d'accorder, serait donc la dernière: elle couvrirait l'Hôpital des exonérations consenties à nos agents et à leur famille pendant la période 1^{er} Janvier - 1^{er} Août 1940, date de la mise en vigueur du nouveau régime, exonérations dont le montant peut être évalué à environ 30.000 francs (21.697^f50).

CROIX ROUGE FRANÇAISE

HOPITAL CHIRURGICAL ET DISPENSAIRE DE JUVISY-SUR-ORGE

Etat des exonérations consenties aux agents de la S.N.C.F. pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Juillet 1940.

Nombre d'hospitalisés : 58
 Nombre de journées : 953

dont accidentés du travail :

Nombre d'hospitalisés : 34
 Nombre de journées : 576

HOSPITALISATION

	Tarif normal	Tarif consenti	Exonération
24 Hospitalisés 12 Salles opération 377 Journées	150 70	62,50	150 x 12 = 1.800 7,50 x 377 = 2.827,50
<u>Accidentés</u>			
34 Hospitalisés 576 Journées 555 Journées Honoraires Actes chirurgicaux Différence tarification radios; traits Elect.	70 6	62,50	7,50 x 576 = 4.320 6 x 555 = 3.330 5.595 1.450

DISPENSAIRE

248 Consultations	20	15	248 x 5 = 1.240
9 Sérums A.T.T.	30	25	5 x 9 = 45
28 pansements	20	10	10 x 28 = 280
78 pansements	10	5	5 x 78 = 390
41 séances Rayons UV	20	10	10 x 41 = 410
1 piqûre intra-veineuse	20	10	10
Total....			21.697,50

JUVISY-sur-ORGE le 25 Octobre 1940
 Le Directeur.

SUBVENTION

Hôpital de Juvisy (Région S.O.)

Exercices 1938 et 1939

C.D. 14. 2.39 69 IX

QUESTION IX - Demande de subvention en fa-
veur de l'hôpital chirurgical de Juvisy -
Région Sud-Ouest. (40.000 fr pour 1938,
20.000 fr pour 1939).

P.V. court

Le Comité approuve les propositions qui lui sont soumises pour 1938 et 1939.

STENO p.69

M. LE BESNERAIS.- Je suis d'accord sur les chiffres de 40.000 fr pour 1938 et de 20.000 fr pour 1939, chiffres proposés à titre de subvention. Mais le rapport prévoit qu'en 1940 nous cesserons notre concours financier. Il me paraît prématuré de décider dès maintenant la suppression de notre concours en 1940. Il suffit de nous en tenir, pour le moment, aux chiffres proposés pour 1938 et 1939.

M. LE PRESIDENT.- Le Comité est d'accord. Nous verrons, le moment venu, ce qu'il y aura lieu de faire pour 1940.



Conformément aux dispositions de la lettre ministérielle du 18 octobre 1938, dont il a été donné copie le 2 décembre dernier, cette affaire sera inscrite à un paragraphe spécial de l'ordre du jour de la séance du Comité de Direction du 14 février 1939.

4 février 1939

SOCIETE NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANCAIS

4 février 1939.

Demande de subvention en faveur de
l'hôpital chirurgical de Juvisy.

Par lettre du 21 mars 1938, adressée à M. le Directeur de l'Exploitation de la Région du Sud-Ouest, la Société Française de Secours aux Blessés Militaires a demandé le renouvellement, pour l'exercice 1938, de la subvention de 50.000 francs précédemment accordée par le P.O.-MIDI à l'Hôpital chirurgical de Juvisy.

Cet établissement a été créé en 1929 par les soins du Comité local de la Société visée ci-dessus. Il comporte 75 lits, une clinique chirurgicale où les malades opérés reçoivent les soins consécutifs à l'opération et un dispensaire pour les consultations et petites interventions chirurgicales n'entraînant pas l'hospitalisation.

Les travaux de construction et d'aménagement ont été financés, en majeure partie, par la Société Française de secours aux blessés militaires au moyen d'un prêt consenti au Comité local au taux de 4 %, remboursable en 30 ans. Le complément a été couvert par diverses subventions dont une de 75.000 francs accordée par la ville de Juvisy.

En raison du nombre important d'agents résidant dans cette localité, le Réseau d'Orléans a décidé, en 1929, de participer aux frais de fonctionnement de l'hôpital et d'accorder à la Société Française de secours aux blessés militaires une subvention annuelle de 40.000 fr. et le remboursement des frais d'entretien des trois Soeurs de l'Ordre de Saint-Vincent-de-Paul détachées au Service de cet Etablissement.

Cette subvention a été portée à 130.000 francs en 1930 pour tenir compte des frais d'agrandissement de l'hôpital et il a été entendu qu'à l'avenir le montant des subventions varierait en raison inverse des recettes provenant

.....

des journées d'hospitalisation de l'année antérieure, c'est-à-dire que la subvention décroîtrait à mesure que le nombre de lits occupés augmenterait. Un barème, dont ci-dessous copie, a été établi ; il comportait une subvention minimum de 50.000 francs correspondant à une occupation des lits de 27.375 journées.

Pour 35 lits occupés correspondant à 12.775 journées	130.000 frs
- 40 - - - - - à 14.600 -	120.000 -
- 45 - - - - - à 16.425 -	110.000 -
- 50 - - - - - à 18.250 -	100.000 -
- 55 - - - - - à 20.075 -	90.000 -
- 60 - - - - - à 21.900 -	80.000 -
- 65 - - - - - à 23.750 -	70.000 -
- 70 - - - - - à 25.550 -	60.000 -
- 75 - - - - - à 27.375 -	50.000 -

Toutefois, la Société s'était engagée à proposer la réduction de la subvention, et même sa suppression complète lorsque les sommes versées par les hospitalisés permettraient d'équilibrer le Budget.

La subvention du Réseau d'Orléans a ainsi été ramenée à 100.000 francs en 1934, 70.000 francs en 1935 et à 50.000 francs à partir de 1936.

En contre-partie de ces avantages, 10 lits sont réservés en permanence aux agents du Réseau. Ils y sont admis comme dans les autres hôpitaux agréés, sur la simple présentation du bulletin d'hospitalisation et ils n'ont à se préoccuper d'acquitter, ni les frais de séjour, ni les honoraires chirurgicaux.

En plus des consultations gratuites données aux agents, le Centre consent à leurs familles (femmes et enfants) des conditions privilégiées.

Suivant les renseignements obtenus, la valeur des services rendus (exonérations de frais et de réductions de tarif) peut-être estimée, en 1938, à 15,153 francs, se répartant ainsi qu'il suit :

.....

HOSPITALISATION :

Salle d'opérations	
- 891 journées (60 malades).....	9.000 fr.
Accidentés du travail	
- 210 journées (24 malades).....	3.465 - ✓

DISPENSAIRES :

- consultations.....	175 -
- radiographies.....	400 -
- analyses.....	260 -
- piqûres.....	125 -
- pansements.....	1.408 -
- rayons U.V. et Ionisation.....	150 -
- petites opérations - massages.....	170 -
Total.....	<u>15.153 -</u>

Les services rendus aux agents et à leurs familles ne paraissent pas justifier un concours aussi important et il y aurait intérêt, semble-t-il, à réduire le montant de la subvention de 1938 pour aboutir à sa suppression pure et simple à bref délai.

En conséquence, il est proposé au Comité de Direction de ramener la subvention de la S.N.C.F. à 40.000 francs pour 1938 et à : 20.000 francs pour 1939, étant entendu que l'Administration de l'hôpital serait avisée, dès à présent, de cette réduction et qu'un tarif devrait être établi à partir de 1940 (date de suppression de notre concours financier) pour rémunérer les services effectivement rendus par cet hôpital à la S.N.C.F. ou à ses agents.

Signé : VAGOGNE.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Comité de Direction

Séance du 14 février 1939

IX - Demande de subvention en faveur de l'hôpital chirurgical de Juvisy - Région Sud-Est - (40.000 fr pour 1938, 20.000 fr pour 1939).

CB De même l'usage. Par devant —

adopté